

L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS B

CRITERES D'EVALUATION

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'IPCSR est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités, l'épreuve dure 32 minutes.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses, Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence données.

A l'issue de l'épreuve, l'IPCSR retranscrit de façon formelle ce bilan de compétence dans une grille d'évaluation.

Un enseignant de votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule

* Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.

* Suivre un itinéraire, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes.

* Réaliser 1 manœuvre.

* Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de 1 er secours.

* Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.

* Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant.

* Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.